



ASSEMBLÉE — 35^e SESSION

COMMISSION ADMINISTRATIVE

**RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL DU BUDGET SUR
LES POINTS 39.1 ET 39.2 DE L'ORDRE DU JOUR**

(Note présentée par le Président du Groupe de travail du budget)

1. Le Groupe de travail du budget a été établi par la Commission administrative à sa première séance, tenue le 30 septembre 2004, pour examiner les points 39.1 et 39.2 de l'ordre du jour en conformité avec le mandat de ce groupe.
2. La Commission administrative a nommé les membres du groupe de travail comme suit :

M. M. Boultif	Algérie
M. H. Mürl	Allemagne
M. S. Hashem	Arabie saoudite
M. S. Clegg	Australie
M ^{me} V. Dufour	Canada
M. J. Ayón Alfonso	Cuba
M. F. Ostrander	États-Unis
M. M. Belayneh	Éthiopie
M. A. Veillard	France
M. T. Morishige	Japon
M. Q. Zaman	Pakistan
M. O. Nundu	République-Unie de Tanzanie
M. N. Denton	Royaume-Uni
M. J. Danielsson	Suède
3. À sa première séance, le groupe de travail a élu M. A. Veillard (France) à sa présidence.
4. Le groupe de travail a tenu trois séances, la première le vendredi 1^{er} octobre, la deuxième le lundi 4 octobre et la troisième le mardi 5 octobre 2004.
5. Les services de secrétariat ont été assurés par M. S. Kandasamy, Sous-Directeur chargé des finances, et par M^{me} L. Lim, Administratrice par intérim — Budget.
6. Le rapport du groupe de travail est soumis ci-joint à la Commission administrative, pour examen et approbation.

Point 39 : Budgets

39.1 : Budget-programme 2005, 2006, 2007

39.2 : Dépenses des services d'administration et de fonctionnement (AOSC) du Programme de coopération technique

39:1 Le Groupe de travail du budget doit revoir le projet de budget-programme pour 2005, 2006 et 2007 conformément au mandat et, comme l'a demandé la Commission administrative, identifier les économies possibles et proposer une solution qui soit acceptable pour tous les États contractants.

39:2 Le Groupe de travail du budget examine plusieurs options, à savoir :

- a) maintenir le budget-programme au niveau de 199,55 millions \$, en prenant en considération les réductions déjà effectuées, la capacité de l'Organisation à atteindre ses objectifs avec des ressources réduites et les facteurs exogènes responsables des hausses de coût ;
- b) appliquer une réduction de 3 % par an au budget pour le Grand programme VI — Soutien administratif, et le Grand programme VII — Finances, relations extérieures/information du public et Évaluation des programmes, vérification et examen de la gestion, sur la base de la prémisse que les ressources attribuées aux fonctions administratives sont excessives par comparaison avec les activités essentielles du programme ;
- c) appliquer une réduction générale de 1 % des prévisions budgétaires pour chacun des trois exercices ;
- d) les réductions budgétaires ne devraient pas avoir d'incidences sur les activités relatives à la sécurité, à la sûreté et à l'environnement.

39:3 Plusieurs membres du Groupe de travail du budget sont d'avis que la proportion des ressources consacrées à la fonction administrative est excessive et doit donc être réduite. Le Secrétariat souligne cependant que de nouvelles réductions substantielles dans les grands programmes mentionnés au paragraphe 39:2 b) ci-dessus auraient un effet négatif grave sur le niveau de services fournis aux diverses activités de l'Organisation.

39:4 Après un long débat, en vue de parvenir à un consensus, le Groupe de travail du budget recommande que :

- a) les prévisions du budget-programme pour les trois exercices soient encore réduites de 2,55 millions \$, à 197 millions \$;
- b) la réduction soit appliquée de façon égale sur les trois exercices ;
- c) le Secrétaire général ait la latitude d'appliquer la réduction de la façon qu'il jugera appropriée, sans qu'il y ait d'incidences négatives sur les activités du programme relatives à la sécurité, à la sûreté et à l'environnement, aussi bien au niveau du siège qu'au niveau régional.

39.1-2

Rapport sur les points 39.1 et 39.2 de l'ordre du jour

39:5 Par suite des réductions mentionnées ci-dessus, les contributions des États contractants pour le budget du Programme ordinaire s'élèveraient à 179,7 millions \$US.

39.6 Des prévisions révisées du budget-programme figurent ci-après.

SOMMAIRE DES COÛTS — GRANDS PROGRAMMES

	Prévisions 2005	Prévisions 2006	Prévisions 2007	Total 2005-2007
	(en milliers de \$US)			
BUDGET — PROGRAMME ORDINAIRE				
I. Politique générale et direction	1 090	1 118	1 718	3 926
II. Navigation aérienne	9 138	9 314	9 521	27 973
III. Transport aérien	5 363	5 468	5 561	16 392
IV. Affaires juridiques	1 171	1 123	1 069	3 363
V. Programmes régionaux et autres programmes	17 120	16 493	16 392	50 005
VI. Soutien administratif	25 646	26 047	26 401	78 094
VII. Finances, Relations extérieures/Information du public et Évaluation des programmes, vérification et examen de la gestion	3 984	4 081	4 101	12 166
VIII. Programme universel d'audits de supervision de la sécurité	2 007	3 027	2 599	7 633
Réduction (ne devant pas avoir d'incidences négatives sur les activités intéressant la sécurité, la sûreté et l'environnement, aussi bien au niveau du siège qu'au niveau régional)	(850)	(851)	(851)	(2 552)
Total des crédits	64 669	65 820	66 511	197 000
X. Recettes accessoires	5 162	5 413	5 723	16 298
— Virement provenant du compte des mesures incitatives (pour réduire le plus possible les contributions)	1 000	—	—	1 000
Budget total	58 507	60 407	60 788	179 702

39:7 Le Groupe de travail du budget examine également les prévisions budgétaires indicatives du Fonds des dépenses des services d'administration et de fonctionnement (AOSC) du Programme de coopération technique et convient de recommander à la Commission administrative leur approbation sous réserve que, dans le cas où le fonctionnement du Fonds AOSC pour tout exercice financier donné aboutirait à un déficit financier, ce déficit devrait d'abord être comblé au moyen de l'excédent accumulé du Fonds AOSC et qu'un appel à un appui provenant du budget du Programme ordinaire devrait être le dernier recours.

39:8 Le Groupe de travail du budget recommande que la Commission administrative adopte le budget révisé pour soumission à l'Assemblée.

— FIN —